

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2016

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 4241)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 14 (Rect)

présenté par

Mme Got, Mme Berthelot, Mme Le Dissez et Mme Le Loch

-----

**ARTICLE 11**

À l'alinéa 5, après le mot :

« temporaire »,

insérer les mots :

« mentionnée au 1° *bis* du II de l'article L. 562-1 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement qui actualise l'intitulé et la référence des zones d'activité résiliente et temporaire.